

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 Juillet 2014

PROCES VERBAL

Mardi 29 Juillet 2014, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Isabelle BITEAU a été désignée secrétaire de séance ; elle a procédé à l'appel nominal.

Tous les membres étaient présents sauf Martine RODRIGUEZ et Ludovic GATINEAU qui ont donné pouvoir.

Elle a ensuite donné lecture du Procès-verbal de la précédente réunion qui a été adoptée à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Présentation du projet de construction d'une station d'épuration par le Cabinet EGIS Eau,
- Affaires financières et Travaux,
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences,
- Questions diverses.

. Présentation du projet de construction d'une station d'épuration par le Cabinet EGIS Eau – Maître d'œuvre

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'en Octobre 2013, l'étude préliminaire a été approuvée et transmise aux financeurs (Conseil Général – 30 % et Agence de l'Eau Loire Bretagne – 35 %) pour les demandes d'aide.

Néanmoins, le devenir de la filière boue n'avait pas été tranché.

Le Cabinet EGIS Eau a réalisé une étude complémentaire en liaison avec l'exploitant (la SEMERAP) et les partenaires financiers.

Il convient donc à nouveau de soumettre le projet définitif à l'assemblée délibérante.

Il donne la parole à Aurélie RUARD (EGIS Eau) qui présente le projet à l'aide d'un power-point.

→ Rappel du contexte :

Station existante des années 80 nécessitant une mise aux normes – 1800 EH

→ Etude préliminaire en 2013

→ Choix : Devenir des boues – Dévolution des Marchés – matières de vidange

- Capacité nominale retenue 3800 EH (compte tenu des perspectives d'évolution de la population et du raccordement d'autres villages)
- Site d'implantation : Parcelles section ZE 337 – 349 – 334 et ZX 166 (propriété communale)
- Contraintes du site : Proximité de la zone classée Monument Historique – accès vers RD et rivière Morge.
- Continuité de traitement à maintenir, avec phasage des travaux pour pouvoir réaliser des ouvrages en lieu et place de l'actuelle station.
- Exigences particulières : Equipements en doublon – Prétraitements (dégrilleur – dessableur) – Bassin d'orage – limitation des nuisances – Boues d'épuration dirigées vers un centre de compostage – Autosurveillance.
- Architecture et Intégration dans le site : critère important de jugement des offres
- Coût des travaux : 1.950.000 €uros HT +
Option de bassin de stockage : 150.000 €uros HT
- Frais annexe : 300.000 €uros HT
Montant Total Général : 2.250.000 €uros HT
- Dévolution des travaux : Marché de conception – réalisation passé selon la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet, approuve le coût prévisionnel, et sollicite l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Commission Affaires financières et travaux : Monsieur le Maire

- Délibérations ci-après adoptées :

- Quartier du Colombier : Travaux d'éclairage public
 - Réservations suite aux aménagements en cours de VRD – Coût estimatif du projet réalisé par le SIEG : 3.300 € HT financé comme suit :
 - SIEG – 50 % soit 1650 €uros HT
 - Commune – 50 % sous forme de fonds de concours – 1650 €uros
 - Mise en œuvre du matériel – Programme 2016 – Coût estimatif du projet réalisé par le SIEG : 18.000 € HT financé comme suit :
 - SIEG : 50 % soit 9.000 €uros HT
 - Commune : 50 % (fonds de concours) soit 9.000 €uros et 1,62 €uros d'écotaxe.

 - Accroissement temporaire d'activité : Recrutement d'animateurs pour la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires (TAP). Pour l'année 2014/2015, le Conseil Municipal autorise le recrutement de 10 agents à temps non complet qui assureront l'animation des divers ateliers.
- Point sur les travaux :
- Goudronnage et reprise des bordures rue du 19 mars réalisés début Juillet par l'entreprise EUROVIA.
 - Travaux au Colombier : le chantier est quasiment achevé (terrassement – pose des conduites eau et assainissement ainsi que les réseaux secs). Les tests d'étanchéité ont dû être réalisés dernièrement. Les plans de récolement sont en cours

d'élaboration. Le transformateur EDF sera mis en place d'ici quelques semaines.

- Commande de panneaux de signalisation – pour le marché (interdiction de stationner...) pour la somme de 779,54 €uros HT
- Travaux sur la chaufferie du Groupe Scolaire – Devis pour le régulateur – 2366,16 €uros HT.

. Commission Vie Scolaire et Solidarité – Lucette BRIGEON – Adjointe

- Don du Sang le 2 Juillet dernier : 42 personnes se sont présentées dont 3 nouveaux donneurs
- Repas à domicile : 21 personnes servies en Juin
- Pour rompre l'isolement en alternative aux repas livrés à domicile, il est proposé aux personnes âgées de + de 70 ans d'aller prendre le repas à la maison de retraite une ou plusieurs fois par semaine - à partir du 1^{er} septembre 2014 (pour les conditions d'inscription, s'adresser en Mairie).

- Groupe Scolaire :
 - La fête de l'école a connu un vif succès
 - Les enseignants ont procédé à du rangement ; des ouvrages anciens, en état correct vont être remis à des associations caritatives qui œuvrent en Afrique.
 - Commande de rideaux occultants et pare soleil – pour la somme de 7.524,00 € HT auprès de la société TRIDECO, pour équiper toutes les classes.
 - Poursuite de la mise en place de l'étude surveillée du mercredi matin (de 11 heures 30 à 13 heures) pour accueillir au maximum 20 élèves.
 - Recrutement des animateurs pour les TAP en cours.

. Commission Développement Culturel : Yolande BURETTE – Adjointe

- Salle d'exposition – Peintures de Marie-Jo BOUCRY depuis le 14 Juillet jusqu'au 3 Août ; puis photos de Jean-Luc GUERIN jusqu'au 24 Août.
- En septembre : Atelier de calligraphie pour les enfants de 6 à 12 ans
- La Médiathèque sera fermée au public tous les samedis pendant le mois d'Août.
- La commission s'est réunie le 8 juillet pour organiser les journées du patrimoine qui auront lieu les 20 et 21 septembre.
- Une proposition de spectacle théâtral sur le thème de la 1^{ère} guerre mondiale est à l'étude. Elle pourrait être organisée en partenariat avec les établissements scolaires.
- La fête du livre est fixée au Dimanche 21 Décembre. Des contacts sont pris avec les auteurs.

Commission Sports et Associations : Yves RAILLIERE – Adjoint

- Terrains de Sports – Réengazonnement vers les buts et réaménagement du stabilisé.
- Courts de Tennis – L'entreprise St Groupe a procédé à la reprise de la peinture sur les zones d'appui.
- T.C.M. : Tournoi du 9 au 31 Août.
- Concours de Pêche le 27 Juillet : il s'est bien passé
- La Commission a engagé une réflexion pour mettre en place des rencontres inter-associations – ou un forum dans les prochaines années.

Commission Animation : Gérard SANCIAUT – Adjoint

Préparation de la Fête annuelle

Le programme détaillé des festivités est présenté :

- Vendredi 12 septembre :
 - Retraite aux flambeaux (20 heures 30) avec défilé d'enfants costumés, suivie d'un spectacle de magie et de clowns sous la halle.

- Samedi 13 septembre :
 - Toute la journée, vide grenier en centre-ville
 - Départ à 13 heures de la course cycliste « Les Chronos de Maringues »
 - Après-midi : Plusieurs manifestations organisées par les associations (concours de pêche...)
 - Repas place de la Mairie à partir de 19 heures 30.
 - Soirée Cabaret Music Hall

- Dimanche 14 septembre :
 - Dès 8 heures courses par équipe contre la montre.
 - Apéritif-concert avec les Enfants de la Limagne à 11 heures 30 et remise des prix des Chronos de Maringues.
 - 15 heures – Défilé de chars
 - 18 heures – Concert au kiosque et démonstration de danses
 - 21 heures 30 – feu d’artifice

Pendant le mois d’Août, une tournée de distribution des affichettes de promotion pour la brocante est organisée (dans les communes alentours). La répartition des tâches entre élus est réalisée pour les 3 jours des festivités.

- Collecte des ordures ménagères :
3 points d’apport volontaire supplémentaires ont été implantés en centre bourg, vers la poste (Bd Bergounioux), Rue St Maurice, et Rue Beaudet Lafarge.

Commission Cadre de Vie : Marianne ALZAIX – 1^{ère} Adjointe

- Les jeux d’enfants ont été installés au Clos d’Andou. Des arbres devront être plantés pour procurer davantage d’ombre.
- Rue du 19 mars – Projet d’installer un miroir mais difficile pour l’implanter.
- A l’étude : Création de canisettes (petit aménagement destiné à recevoir les déjections canines) – 3 sites ont été repérés :

- Vers la Vernelle
- Place Michel de l'Hospital
- Vers le Champ de Foire

Les travaux seront réalisés par les agents des services techniques.

- Projet d'acquisition de vêtements de travail pour les services techniques.

Commission Communication et Information : David MOURNET – Adjoint

- Livret d'accueil en préparation (20 pages) – Une première esquisse est présentée aux élus. Il devrait paraître fin septembre.
- Parution ensuite du Bulletin Municipal en fin d'année.

Questions diverses : Monsieur le Maire

- Dans chaque dossier :
 - Dates des prochaines séances du Conseil Municipal (de septembre à Décembre),
 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 Juin 2014,
 - Formulaire pour inscription des bénévoles pour le Triathlon du 31 Août prochain.

- **Délibérations ci-après adoptées :**

- EPF-SMAF : Adhésion de nouveaux membres – Le Conseil Municipal donne son accord (4 communes : St Victor la Rivière – Herment – Blanzac – Neuveglise).
- Modification de la dénomination du SIAD qui devient « Syndicat Intercommunal d'Aide et de Soins à Domicile des secteurs de Lezoux, Maringues et Vertaizon » en remplacement des termes « des cantons de ».
- Approbation de la modification n° 10 des statuts de la Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier – Des ajustements ont paru nécessaires dans la rédaction des compétences facultatives, dans le domaine notamment des

activités périscolaires afin de bien définir la ligne de partage entre les compétences des communes et celles de l'EPCI.

- Pierre-Edouard LAIGO demande la parole et fait l'intervention suivante :
« Je me dois de rappeler à Monsieur le Maire que dès qu'il devient Maire, il n'est plus candidat. Depuis 4 mois, vous voici Maire de l'ensemble des maringois et non pas seulement des 57 % des suffrages qui vous ont été favorables. Votre rôle est de rassembler tous les concitoyens et ne pas ostraciser une partie d'entre eux. Je vous rappelle également que le bulletin d'information municipale a vocation d'outil d'information sur l'activité municipale dans la limite des affaires communales et ne peut servir d'outil de propagande. Votre position de directeur de la publication vous invite à user de modération dans vos propres propos. Pas de promotion personnelle, ni de règlement de compte – Enfin je vous rappelle la définition du terme « délétère » que vous avez employé : qui corrompt l'esprit, nuisible, corrupteur néfaste. En l'occurrence, ce qui est délétère, Monsieur le Maire, c'est l'esprit que vous avez voulu donner à votre édito ».
- Monsieur le Maire répond que l'édito lui appartient et qu'il pourrait lui aussi parler de bien d'autres publications.

La séance est levée à 22 heures